

# Demande d'inscription - AES vacances juillet 2024

Délai d'inscription au 31.05.2024

## Coordonnées de l'enfant :

Nom		Date de naissance	
Prénom		Sexe M/F	

<b>Printemps</b>	<b>Lundi</b> <b>8.07.2024</b>	<b>Mardi</b> <b>9.07.2024</b>	<b>Mercredi</b> <b>10.07.2024</b>	<b>Jeudi</b> <b>11.07.2024</b>	<b>Vendredi</b> <b>12.07.2024</b>
<b>Journée</b>					

## Autorisations :

1. Si votre enfant se blesse, le personnel peut utiliser du Merfen.
2. Lors de sorties au soleil, votre enfant sera protégé par de la crème solaire « Mustela 50+ ».
3. Dans le cadre des activités, votre enfant peut être pris en photo (utilisation interne).
4. Le personnel ne laissera pas votre enfant quitter l'AES seul.

En cas de refus des points 1 à 3 ci-dessus ou d'une autorisation à quitter l'AES seul (jour et heure), nous vous demandons de nous l'indiquer par écrit au secrétariat à : [aes@attalens.ch](mailto:aes@attalens.ch)

## Ouverture de l'AES vacances :

L'ouverture est soumise à la condition qu'il y ait **suffisamment d'inscriptions** par jour. Le nombre de places est limité. L'inscription sera confirmée dans le courant du mois de juin.

Afin de permettre les sorties ou activités prévues, il est nécessaire de respecter les heures d'arrivée et de départ prévues. Dans tous les cas, la journée entière de 7h00 à 18h30 sera facturée, aucune réduction ne serait accordée si l'enfant devait arriver plus tard ou partir plus tôt.

## Signatures :

La/le soussigné(e) déclare inscrire son enfant et s'engage à remplir les obligations découlant du règlement dont elle/il a pris connaissance et certifie que les renseignements ci-dessus sont exacts. Elle/il s'acquittera de la facturation établie selon les données susmentionnées sur la base de la grille tarifaire en vigueur lors du début du contrat.

## Remarques

---



---

Date :

Signature(s) manuscrite(s)  
des représentants légaux :